

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Du 11 avril 2023 à 18h

Mairie de Meymac

Le 11 avril 2023 à dix-sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Meymac, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 3 avril 2023

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Régis HOUBIGAND, Christian LEFRANCOIS, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE
Avait donné procuration : Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS
Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SAUGERAS

Le Comité Syndical désigne Jean-Pierre SAUGERAS en qualité de secrétaire de séance. Cette décision est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

La Présidente rappelle le compte rendu de la réunion précédente du 22 février 2023, envoyé par mail.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Compte de Gestion 2022

Les membres du Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclarent, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de leur part.

Dominique LIEBERT, Vice-Présidente, est désignée Présidente de séance.

3. Compte administratif 2022

La Présidente s'étant retirée, la Vice-Présidente présente le compte administratif 2022, exactement conforme au Compte de Gestion établi par le Trésorier et qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	235 929.24
Dépenses	168 811.61
Résultat de l'exercice	67 117.63
Résultat antérieur reporté	85 629.67
Résultat cumulé de l'exercice	152 747.30

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	73 246.66
Dépenses	87 631.50
Résultat de l'exercice	-14 384.84
Résultat antérieur reporté	-45 975.60
Résultat cumulé	-60 360.44

Restes à réaliser

Recettes	0.00
Dépenses	1 844.74
Solde	- 1 844.74

Besoin de financement de la section investissement -62 205.18

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve ce compte administratif par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

4. Affectation du résultat 2022

Les Membres du Comité Syndical, après avoir entendu le Compte Administratif 2022 du Syndicat, considèrent les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement – année 2022

Résultat de l'exercice	-14 384.84
Résultat antérieur	-45 975.60
Solde d'exécution cumulé	-60 360.44

Restes à réaliser -1844.74

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-60 360.44
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 844.74
Besoin de financement de l'investissement	62 205.18

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	67 117.63
Résultat antérieur	85 629.67
Total à affecter	152 747.30

Les membres du comité syndical décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement
(crédit du compte 1068 au BP 2023)

62 205.18

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023

(ligne 002 report à nouveau créditeur)

90 542.12

Anne-Marie AUBESSARD reprend la présidence de l'assemblée.

5. Budget primitif 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
		BP 2022	REALISE 2022	PROPOSITION BP 2023
011	Charge à caractère général	76 300,00	54 626,84	90 333,15
60611	Eau et assainissement	1 200,00	295,28	2 200,00
60612	Energie électricité	9 500,00	3 181,01	4 000,00
60622	Carburants	3 000,00	1 530,45	2 000,00
60628	Autres fournitures	1 500,00	738,69	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	1 016,85	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 507,60	5 000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	693,59	700,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	681,41	1 500,00
615228	Entretien en réparation autres bâtiments	2 500,00	253,56	1 000,00
615231	Entretien et réparation voiries	1 000,00		1 000,00
615232	Entretien et réparation réseaux	2 000,00	433,00	1 500,00
61524	Entretien bois et forêts	2 000,00		2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	600,00	356,36	600,00
6156	Maintenance	3 000,00	3 344,97	3 000,00
6161	Primes d'assurances multirisques	7 000,00	6 991,21	7 741,00
6168	Autres primes d'assurance	1 100,00	1 005,09	1 060,00
622	Honoraires	10 000,00	8 114,00	30 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	4 000,00	2 779,50	4 000,00
626	frais télécommunications	1 000,00	435,43	600,00
6281	concours divers	1 800,00	1 643,84	1 800,00
6282	Frais gardiennage	100,00		132,15
635	Taxes foncières	16 000,00	15 625,00	17 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 580,00	54 264,47	65 480,00
6218	Personnel extérieur	12 000,00	9 481,20	13 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 200,00	711,22	1 200,00
6411	Personnel titulaire	28 000,00	25 755,19	30 000,00
6413	Personnel non titulaire	4 000,00	4 065,58	4 200,00
6415	Indemnité inflation		100,00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 350,00	14 134,72	17 000,00
6470	Autres charges sociales diverses	30,00	16,56	80,00
023	Virement à la section d'investissement	98 142,18	-	91 749,34
023	Virement à la section d'investissement	98 142,18		91 749,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 069,45	27 069,45	26 539,63
681	Dotations aux amortissements	27 069,45	27 069,45	26 539,63
65	Autres charges de gestion courante	12 560,00	6 145,74	12 140,00
6541	Créances admises en non valeur	4 560,00		
6542	Créances éteintes			4 560,00
6588	Charges diverses de gestion courante	8 000,00	6 145,74	7 580,00
66	Charges financières	26 000,00	25 805,21	24 700,00
66111	intérêts sur emprunts	26 000,00	25 805,21	24 700,00
67	Charges exceptionnelles	900,00	900,00	-
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	900,00	900,00	-
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	308 329,67	168 811,71	310 942,12

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

		BP 2022	REALISE 2022	PROPOSITION BP 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 629,67	-	90 542,12
002	Résultat antérieur reporté	85 629,67		90 542,12
013	Atténuation de charges	-	662,00	
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	-	662,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	-	
7761	Différences sur réalisations(positives)transférées en invest.			
74	Dotations, subventions, participations	211 000,00	213 925,24	208 000,00
74111	Dotation de Fonctionnement	51 000,00	53 659,00	48 000,00
744	FCTVA	-	266,24	-
74741	Participation des Communes	160 000,00	160 000,00	160 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	21 342,00	12 400,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	18 880,00	10 000,00
7588	Produits divers de gestion courante	2 000,00	2 462,00	2 400,00
77	Produits exceptionnels	-	-	-
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	308 629,67	235 929,24	310 942,12

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

		RAR	PROPOSITION BP 2023	TOTAL BP 2023
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		60 360,44	60 360,44
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			
21318	autres bâtiments publics			
16	Emprunts et dettes assimilées		63 288,97	63 288,97
1641	Emprunts		63 288,97	
165	Dépôts et cautionnements reçus			
20	Immobilisations incorporelles		2 600,00	2 600,00
2051	Concessions et droits similaires <i>Création parcours Terra aventura</i>		2 600,00	
21	Immobilisations corporelles		12 400,00	12 400,00
2111	Terrains nus <i>Acquisition parcelle - Mme Dutheil</i>		2 500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		9 900,00	
2188	<i>Nettoyeur haute pression</i>		1 000,00	
2188	<i>Groupe électrogène</i>		500,00	
2188	<i>Meuleuse / Perceuse</i>		700,00	
2188	<i>Ligne d'eau</i>		2 700,00	
2188	<i>Pédalos</i>		5 000,00	
23	Immobilisations en cours	1 844,74	40 000,00	41 844,74
2313	Constructions	1 844,74		
	<i>changement radiateurs logement + compteur</i>	1 844,74		
	<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>			
231	Terrasse Restaurant		36 000,00	
	<i>village</i>		4 000,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 844,74	178 649,41	180 494,15

RECETTES				
		RAR	PROPOSITION BP 2023	TOTAL BP 2023
1	solde reporté			
021	virement de la section fonctionnement			91 749,34
024	produits de cessions d'immobilisations			
10	Dotations, fonds divers et réserves		62 205,18	62 205,18
10222	FCTVA			
1068	Exédents de fonctionnement capitalisés		62 205,18	
13	Subventions d'investissement	-		
1321	Etat			
1322	Régions			
1323	Département			
1328	Autres			
040	Opération d'ordre		26 539,63	26 539,63
192				
2188	Autres immobilisations corporelles			
28152	Installation de voirie			
28184	amortissement Matériel de bureau et mobilier		579,98	
28188	Autres immobilisations corporelles		25 959,65	
16	Emprunts et dettes assimilées			
165	Dépôts et cautionnement reçus			
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	-	88 744,81	180 494,15

Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget primitif 2023.

6. Participation financière des communes

La Présidente rappelle que les communes adhérentes au Syndicat de Sèchemailles versent une participation financière à celui-ci.

Le Comité Syndical fixe la participation des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Sèchemailles à 160 000 € au titre de l'année 2023, comme l'année antérieure.

Ce montant est réparti de la manière suivante :

- Commune de Meymac : 144 000 €
- Commune d'Ambrugeat : 16 000 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Convention avec SDIS 19 - mise à disposition d'agents employés à la sécurité des baignades

La Président donne connaissance du projet de convention établi par le SDIS de la Corrèze pour la mise à disposition de deux agents employés à la surveillance de la baignade du plan d'eau de Sèchemailles pour la période du 1er juillet au 31 août 2023.

Le coût estimé comprend les vacations des surveillants, les frais d'encadrement et de gestion des personnels et les frais d'habillement. Un avenant financier définitif sera établi en fin de saison.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention devant intervenir avec le SDIS pour la mise à disposition de deux agents employés à la surveillance des baignades, du 1^{er} juillet au 31 août 2023,
- autorise la Présidente à signer avec le S.D.I.S. de la Corrèze, ladite convention, l'avenant financier provisoire de 12 656,85 € et tous les documents nécessaires à la mise en place de la surveillance du plan d'eau.
- autorise la Présidente à signer l'avenant financier définitif qui sera établi après la saison.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jean-Pierre SAUGERAS s'interroge sur l'hébergement des surveillants de baignade pour la saison 2024. Actuellement, il est prévu dans la DSP avec l'exploitant du village de vacances, une mise à disposition d'un logement pour les deux mois d'été. La Présidente propose d'aborder le sujet avec les repreneurs afin de trouver une solution.

8. Emploi saisonnier 2023

La Présidente rappelle que conformément à l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois non permanents nécessaires au fonctionnement du service.

Au regard de l'activité principale du Syndicat, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité affecté au service technique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un (1) emploi non permanent pour les mois de juin, juillet et août 2023, au grade d'adjoint technique sur un temps de travail de 35h hebdomadaire
- précise que la rémunération est basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique,
- indique que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus dans le BP 2023.

9. Questions diverses

Les membres du comité syndical fixent la date du 9 mai 2023 pour la réunion préparatoire pour la fête du 14 juillet. Les associations présentes à cette manifestation seront invitées.

La Présidente indique la labellisation du parcours pêche est organisée le 25 avril par la Fédération de Pêche de la Corrèze

La Présidente rappelle les étapes à venir pour la cession du village de vacances.

Par courrier reçu le 7 janvier 2023, Monsieur Melin acceptait de mettre fin de manière anticipée à la DSP qui le lie au Syndicat pour la gestion du village de vacances. Une convention de rupture anticipée au 30 novembre 2023 a donc été signée entre les parties. D'ores et déjà, le Syndicat a entrepris les démarches préalables à la vente : diagnostics obligatoires, bornage...

La Présidente rappelle qu'il a été pris l'attache des services préfectoraux pour être conseillé dans les obligations qui incombent au Syndicat. Ainsi, il faut attendre que le village de vacances soit libre de toute activité pour pouvoir prendre la délibération qui prononce sa désaffectation et son déclassement du domaine public du Syndicat. Lorsque le village sera intégré au domaine privé du Syndicat, il pourra être cédé par acte notarié en début d'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h15



La Présidente,

A M A. Aubessard

Anne Marie AUBESSARD

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre SAUGERAS